

# AVIS

---

## PERMIS D'URBANISME

---

**Madame et Monsieur Lamine Beaudouin** demeurant

Avenue de Montesquieu 21 à 1300 Wavre

fait savoir qu'un permis d'urbanisme lui a été octroyé par le Collège communal le *02/09/2019*

pour exécuter sur le terrain sis *Rue de l'Eglise, 1-3*

cadastré 2e division, section B n°204C

les travaux ou actes suivants :

*la restauration des toitures du château de Boëlle*

GEER, le *02/09/2019*.

Un avis indiquant que le permis a été délivré est affiché sur le terrain à front de voirie et lisible à partir de celle-ci, par les soins du demandeur, soit lorsqu'il s'agit de travaux, avant l'ouverture du chantier et pendant toute la durée de ce dernier, soit dans les autres cas, dès les préparatifs, avant que l'acte soit accompli et durant toute la durée de leur accomplissement. Durant ce temps, le permis et le dossier annexé ou une copie de ces documents certifiée conforme par la Commune ou le fonctionnaire délégué doit se trouver en permanence à la disposition des agents désignés